



Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Berger  
Levrault

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement ID : 049-200053213-20230711-CM\_DEL\_23051-DE

Canton de Beaufort en Vallée  
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

## DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt et trois, le onze du mois de juillet à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle Yvon Péan de Fontaine-Guérin, rue du moulin, Fontaine-Guérin sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

### Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Jocelyne RUBEILLON ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient excusé(e)s : Christelle LE-BRUN ; Thierry CHEVRIER ; Sophie ROQUET (donne pouvoir à Brigitte BRARD)

Secrétaire de séance : Jean-Marc MÉTAYER

### CM-DEL-23051 / EVOLUTION DE LA PRÉSENCE POSTALE COMMUNALE

A ce jour, deux agences postales communales permettent d'assurer un service indispensable aux habitants.

Cependant, les ouvertures de ces dernières sont limitées, car conditionnées aux heures d'ouverture de la mairie. Afin de permettre une amplitude horaire plus importante, et ainsi, un meilleur service à la population, monsieur le maire propose au conseil municipal de faire évoluer la présence postale sur les communes déléguées de Saint Georges du Bois et Fontaine Guérin.

Ainsi, monsieur le maire propose de mettre un terme à l'agence postale communale sur la commune déléguée de Fontaine Guérin et de transférer ce service au sein de l'épicerie.

En cas d'accord du conseil municipal, la commune mettra un terme à la convention avec La Poste pour la commune de Fontaine Guérin à compter du 1er septembre 2023, et ainsi permettre l'ouverture d'un relais poste commerçant à sa place. Cependant, l'arrêt de la convention

mettra également un terme à la participation financière de La Poste sur le poste d'agent d'accueil, soit 1 284,00 euros par mois.

De la même manière, et afin de permettre un accès de proximité aux services postaux pour chaque habitant de la commune, Monsieur le maire propose soumettre la proposition d'ouverture d'un point de service postal supplémentaire sur la commune déléguée de Saint Georges du Bois.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ :**

**CONSIDÉRANT** la volonté communale de développer les services postaux sur son territoire et de permettre un service étendu aux habitants.

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>**

**APPROUVE** la proposition de monsieur le Maire, selon les modalités présentées.

**ARTICLE 2**

**CHARGE** Monsieur le maire ou son représentant de l'application de la présente délibération

**Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 11 juillet 2023**

  
**Le Maire, Sandro GENDRON**